COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2017

Date de convocation du conseil municipal : le 29 décembre 2016

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, André BONSIGNORE, Marianne MICHEL, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU, Mikael THOMAS et Nadine VERNEY

Absents ou excusés : Pierre Emmanuel JACQUEMET
Pouvoirs : Pierre Emmanuel JACQUEMET à Yves GENEVOIS
Secrétaire de séance : Mikaël THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune : www.mairie-de-vaujany.fr

1. Le Conseil approuve le procès-verbal du 20 décembre 2016.

2. Le Conseil approuve l'avenant n°2 au marché pour la reprise des pistes de la Vaujaniate et des Travers – Terrassements de pistes et réseaux neige intervenu avec le groupement représenté par la SAS CARRON pour un montant de 39 161.35 € HT.

3. Le Conseil donne pour la parcelle communale D307, l'autorisation de défrichement de 370 m2 préalablement à la réalisation des travaux de mise en conformité du stade de slalom de Montfrais et d'amélioration par neige de culture du retour skieurs.

4. Le Conseil approuve la convention tripartite de déneigement de la voie communale dite de « L'Enversin » à intervenir entre le Département et les Communes de Vaujany et d'Oz-en-Oisans pour la saison d'hiver 2016/2017.

5. Le Conseil approuve l'avenant n°1 de transfert de la convention de gestion du bar restaurant d'altitude « Le Vaujaniat » à Montfrais.

6. Le Conseil autorise le lancement d'un appel à candidature pour la gestion de la Résidence de tourisme des « Hauts de la Drayre » bâtiments A et C, et approuve le cahier des charges afférent

7. Le Conseil attribue « l'accord-cadre à bons de commandes » pour l'acquisition et la livraison de fournitures de bureau à la société LACOSTE SAS – 15 allée de la Sarriette – ZA Saint Louis – 84250 LE THOR.

8. Le Conseil décide de désaffecter et déclasser la place de stationnement PMR d'une surface de 17m² située devant l'hôtel restaurant « Le Rissiou » et de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune.

9. Le Conseil approuve l'intégration d'un nouveau tarif pour la vente de l'ouvrage « La galoche : histoire de la chaussure à semelle de bois » au tarif de 7 € au sein de la régie de recettes « vente de produits divers » de l'Espace Patrimoine et de la Maison de la Faune.

10. Le Conseil approuve la convention de mise à disposition à titre gratuit de la patinoire, du gymnase et de la salle de remise en forme au Club des Sports de Vaujany pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée de trois ans.

11. Le Conseil adopte le budget annexe primitif 2017 « Patinoire Piscine » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à 1 273 000.00 €.

12. Le Conseil autorise le Maire à réajuster les chapitres du budget de l'Office municipal de tourisme 2016 au vu des dernières écritures comptables par décision modificative n°2.

13. Le Conseil approuve les modalités de mise en œuvre et fixe les tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2017.

Le Maire

Yves GENEVOIS

MAIRIE DE VAUJANY 38114 (Isère)